



Depuis 40 ans, la société française AREVA, leader mondial du nucléaire civil, tire près de 40% de sa production d'uranium du Nord Niger, pays encore classé à ce jour parmi les 3 plus pauvres de la planète.

En 2007, Areva perd son monopole et l'Etat nigérien reçoit des demandes de permis de sociétés nord-américaines, australiennes, asiatiques et sud-africaines.

Bien qu'Azelik, future grande exploitation, ait été accordée aux Chinois via la société Sino-U (CNUC), Areva a tout de même récemment obtenu l'autorisation d'exploiter le site géant d'Imouraren avec lequel **le Niger devrait devenir le 2ème producteur mondial**.

Les 40 années d'exploitation minière de Cogema/Areva, à Arlit et Akokan, ont eu pour premières conséquences :

- La **spoliation des terres agro-pastorales** autour des deux sites, situés dans la région d'Agadez.
- Des **bénéfices** énormes réalisés par Areva sans **retombées pour les populations** : un véritable partenariat « gagnant-perdant » !
- La **destruction de la faune et de la flore** aux alentours des mines.
- La **contamination de l'air** par des poussières et des gaz radioactifs.
- La **contamination radiologique** des ressources en **eau**.
- L'épuisement d'une des deux grandes nappes fossiles (Tarat), à hauteur de **2/3 de ses réserves** et, à moyen terme, le **tassement irréversible de la seconde nappe**, avec le dénoyage de la partie ouest de l'aquifère (grès d'Agadez) en 40 ans.
- Des **pollutions annexes** innombrables, essentiellement dues aux activités périphériques.

La très forte demande en énergie des pays émergents a considérablement favorisé l'intérêt nouveau pour le nucléaire, énergie dite « propre », ce qui a eu pour conséquence une fulgurante ascension du prix de ce mineraï. Une manne inespérée... les autorités nigériennes annoncent dès 2007 le triplement de la production pour les années à venir.

139 permis de recherche et d'exploitation ont été vendus en moins d'un an et de nombreux permis en demande seront bientôt accordés. **Ces permis, qui englobent la majeure partie des territoires des populations de la région d'Agadez (plus de 85.000 km²) sont octroyés dans l'opacité et sans aucune concertation préalable.**



A ce jour, les autorités nigériennes se refusent toujours à tout dialogue avec les populations autochtones, à majorité touareg, et ce malgré l'émergence récente d'un nouveau mouvement de rébellion condamnant sans détour cet état de fait.

Interdisant tout acte de résistance, le Niger – tacitement soutenu par l'Etat français, au travers de sa « filiale » Areva organise, une vaste campagne de discrimination avec l'objectif à peine voilé de **vider la région de ses habitants**, facilitant ainsi l'aboutissement de ses relations commerciales.

Les pleins pouvoirs sont ainsi donnés à l'armée nigérienne, l'état d'exception est décrété pour la région d'Agadez : Exécutions sommaires ciblées et arrestations arbitraires ; Destruction des moyens de subsistance des nomades (cheptel abattu, activités agricoles rendues impossibles, approvisionnements restreints, etc.) ; Populations déplacées ; ONG interdites, radios et presse muselées.

À l'heure même où la notion de développement durable, admise par tant d'Occidentaux, est plus que jamais d'actualité, il serait souhaitable que les grands groupes industriels du Nord qui sans cesse communiquent sur le bien-fondé des énergies « propres » aient la décence de reconnaître que l'énergie nucléaire n'est pas si propre que cela.

Que **le développement durable est à considérer dans sa globalité et non dans sa finalité**.

Qu'il est absolument hypocrite de nous vendre, à nous Occidentaux, une énergie prétendue sans taches, sans effets, sans conséquences, alors que loin de nous **des populations, aux conditions de vie déjà très précaires, souffrent et meurent d'un environnement vicié, d'une spoliation de leurs territoires d'attaché** ?

Le collectif AREVA ne fera pas la loi au NIGER

Conscient de la catastrophe annoncée, le collectif « Areva ne fera pas la loi au Niger » mène une campagne visant à mettre la société Areva, la France, l'Union européenne et la communauté internationale face à leurs responsabilités.

Il s'agit de dénoncer les conséquences désastreuses de nos choix énergétiques ici et de soutenir ceux qui en paient le prix là-bas.

Réseau de solidarité et d'action, le collectif soutient, au travers de leurs représentants réfugiés en France, les populations concernées dans leur **lutte pour la reconnaissance de leurs droits, de leur dignité et de leurs libertés fondamentales**.

Le collectif dénonce la complicité de la communauté internationale et particulièrement de la France qui, de connivence avec le Président Tandja :

- Passent sous silence la réalité et la gravité du conflit.
- Cautionnent le comportement irresponsable et irrespectueux des sociétés minières.
- Affament et tuent en vertu de la concurrence et du profit.



C'est tout un peuple, chassé de ses terres, privé de ses activités traditionnelles, de ses ressources en eau, qui est menacé de disparaître face aux enjeux géostratégiques et politiques mondiaux.

Revendications

Nous appelons le gouvernement français, l'Union Européenne et les instances internationales :

- à faire pression sur les autorités nigériennes afin qu'elles respectent les normes relatives aux droits de l'Homme, en particulier les droits humains non dérogeables.

Nous appelons de toute urgence le gouvernement français, le gouvernement nigérien, l'Union européenne et les instances internationales :

- à reconnaître l'urgence de la crise humanitaire liée aux exploitations minières.
- à mettre tout en œuvre afin de porter secours aux populations victimes du conflit (déplacés, réfugiés, détenus)

Nous appelons de toute urgence le gouvernement nigérien et le Mouvement des nigériens pour la justice à un cessez-le-feu et une action volontaire en faveur d'un retour à la paix durable et équitablement négociée.

Nous demandons instamment à toutes les parties impliquées :

- L'application et le respect, sans réserve, de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, préalable à tout projet minier.
- L'application de la réglementation internationale en matière de radioprotection.
- L'application de l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) à laquelle le Niger a adhéré en mars 2005.
- La dépollution des sites déjà exploités et une expertise indépendante : après 40 ans d'extraction minière un moratoire de trois ans ou cinq ans renouvelable, avant tout nouveau projet minier, doit être obtenu de la part des instances internationales pour s'assurer que :
 - les déchets miniers (résidus et stériles) et les ferrailles contaminées ont été correctement regroupés et entreposés de façon à garantir leur confinement sur le très long terme,
 - le paysage a retrouvé ses formes anciennes et qu'il n'existe plus d'enfouissements discrets comme on en a retrouvé en France près de Saclay ou dans le Massif Central,
 - tous les travailleurs et ex-travailleurs des mines ainsi que les populations ayant vécu à proximité de l'exploitation bénéficient d'un examen médical complet, d'une évaluation rétrospective des doses subies, de l'inscription dans un programme de suivi sanitaire à long terme réalisé par des cabinets médicaux compétents et indépendants,
 - la qualité de la nappe phréatique est à un bon niveau écologique, physicochimique, etc.
- Pour les nouveaux permis, il faut s'assurer, par des contraintes à priori, que ne se renouveleront pas les confusions actuelles entre exploitant minier et médecine d'entreprise, et que des taxes parafiscales, comme il en existe en France, seront prélevées et confiées à une gestion spécialisée et indépendante pour la remise en état des sites après extraction et pour une gestion saine, équitable et concertée des ressources en eau.

Le collectif : %Attac - Cedetim - CNT - Collectif Tchinaghen - LCR - Les Verts
Réseau Sortir du Nucléaire - Sud Energie/Solidaires - Survie - Via Campesina

Email : arevaneferapaslaloi@gmail.com - Site : <http://areva.niger.free.fr>